Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 22 (1877)

Heft: (15): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nominations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les commandants de bataillon placent dans les cantonnements un dépôt de munitions et ne livrent à la troupe que les munitions prescrites à l'ordre n° 3.

Aarau, août 1877.

Le commandant de la Ve division.
(signé) E. ROTHPLETZ.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

AUSTRO-HONGRIE. — A la date du 4 août, les préparatifs de mobilisation faits par l'administration de la guerre étaient tels que quatre divisions pouvaient se mettre en marche dans le délai de deux jours à partir du moment où l'ordre télégraphique leur serait arrivé. Le Lloyd autrichien, à Trieste, s'est engagé à mettre à la disposition du gouvernement 20 bâtiments de transport, et les sociétés de navigation de la Drave et de la Save, se sont engagées à mettre tous leurs moyens de transport à son service. Le chemin de fer sud ajoutera deux trains à ses trains ordinaires, la ligne de Divezza-Pola en ajoutera un. En Dalmatie on a désigné comme station de centralisation Raguse et Spalato; sur la frontière nord de la Bosnie, Sissek, Agram et Essek. Ces dispositions montrent que l'on a en vue, non une démonstration contre la Russie ni même une démonstration contre la Serbie, mais tout simplement une occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Les troupes qui entreront en Herzégovine se dirigeront en petite partie contre Trébigne, en grande partie sur Mostar. En Bosnie, on passera sur la route de Spalato, par Sini et Livoo ; sur la route de Sissek, par Novi, Banjaluka et Travnik; et enfin dans la vallée de la Bosna, par Brood et Maglai.

Pour ce qui est des troupes, elles occupent en ce moment les positions suivantes : la 18e division, sous le commandement du général Jovanovitch, est composée de 4 régiments d'infanterie et de 6 bataillons de chasseurs, occupe en ce moment la Dalmatie. En Croatie est établie la 36e division, sous le commandement du général de Chmigaz ; elle comprend 2 régiments d'infanterie et 2 régiments de cavalerie.

En Esclavonie est établie la 20e division, sous le commandement du général comte Szapary ; elle comprend 4 régiments d'infanterie et 1 bataillon de chasseurs. Une division, qui formera la réserve, va occuper provisoirement l'espace compris entre Mohatch et l'embouchure de la Drave. Les troupes disloquées en Croatie et en Esclavonie formeront, en cas de guerre, un corps d'armée qui prendrait le numéro XIII.

NOMINATIONS

Vaud. — Dans sa séance du 7 août, le Conseil d'Etat a nommé :

1° Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers) : MM. Correvon, Gustave, 1er lieutenant, à Lausanne ; Jaccaud, Julien, id., à Lausanne; Champod, John, id., à Montreux; Gaudin, Ed., id., à Lausanne ; De la Harpe, Julien, id., à Lausanne ; Veillard, Adrien, id., à Aigle ; Favre, Emile, id., à Echallens.

2° Au grade d'adjudant de bataillon : MM. les capitaines Dufour, Vincent, à Charnex, du 9me bataillon, Favre, Emile, à Echallens, du 6me bataillon,

3° Au grade de capitaine de carabiniers : M. le 1er lieutenant Jaquiéry, Henri, à Yverdon.

4° Au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) : MM. Vuichoud, Eugène, à Montreux ; de Palézieux, Maurice, à Vevey, et Ausset, Emile, à Bex.

5° Au grade de 1er lieutenant d'artillerie de position : M. Guiguer de Prangins, Charles, lieutenant, à Lausanne.

Genève. — Ensuite de certificats de capacité délivrés par l'autorité fédérale, le Conseil d'Etat a nommé le 7 août 1877, au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite, MM. les 1ers lieutenants, Redard, François; Marignac, Charles-Adolphe ; Fazy, Georges et Aubert, Charles.

Berne. — Ont été nommés lieutenants de cavalerie (guides) : MM. Sonntag, Georges, de Lucerne ; Vogel, Hans, de Zurich ; Gönner, Adolphe, de Bâle ; Lardy, Ernest, de Neuchâtel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.